

TÉLÉTRAVAIL, TRAVAIL DE PROXIMITÉ : FIN DE CAMPAGNE LE 27 JANVIER ! LA CFTC VOUS CONSEILLE !



Vous aviez 2 jours fixes, mais ne pouviez la plupart du temps prendre qu'une seule journée en raison de réunions par exemple ?



Demandez 1 jour fixe et 1 jour mobile. Cela est plus modulable et vous apportera plus de confort dans la gestion de votre planning.

Vous souhaitez demander 2 jours mais votre manager vous indique que cela ne sera pas possible ?



Faites tout de même une demande de 2 jours sur SIRHUS ! Une analyse de cette demande permettra de favoriser l'octroi du télétravail ou du travail de proximité.

Vous n'avez pas la possibilité de faire une demande de télétravail pour des raisons techniques ou médicales ?



Demandez le travail de proximité ! Cela vous épargnera quelques kilomètres !

ET LES RETOURS ALORS ?

Une fois votre demande validée, la période du 30 janvier au 10 février sera consacrée à l'étude des demandes.

Votre manager reviendra ensuite vers vous afin d'émettre un avis sur votre demande, pour prise d'effet au 1er mars.

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

LA CFTC, UN SYNDICAT AUPRÈS DE VOUS POUR VOTRE QUOTIDIEN !